

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Allgemeinen Schweizerischen Gesellschaft für die  
Gesamten Naturwissenschaften = Actes de la Société Helvétique des  
Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Science Naturali

**Herausgeber:** Allgemeine Schweizerische Gesellschaft für die Gesamten  
Naturwissenschaften

**Band:** 21 (1836)

**Vereinsnachrichten:** Proposition de la section de géologie, pour la continuation de la  
publication des mémoires de la société

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**L.****PROPOSITION**

**DE LA SECTION DE GÉOLOGIE, POUR LA CONTINUATION  
DE LA PUBLICATION DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ.**

---

- 1° La société reprend la publication de ses mémoires à ses périls et risques.
- 2° La publication se fera par mémoires, avec pagination continue; elle ne sera pas à époques fixes. Chaque branche des sciences naturelles, peut former une série à part, avec pagination indépendante et être vendue séparément.
- 3° Ces mémoires feront suite aux mémoires de la société déjà publiés et paraîtront dans le même format.
- 4° Les mémoires publiés doivent :
  - a) Être écrits par des membres de la société.
  - b) Être adoptés par cinq membres de la commission.
  - c) Présenter des nouveautés importantes.
- 5° Une commission nommé à cet effet doit faire le choix des mémoires à imprimer. Cette commission composée de sept membres doit représenter les différentes branches des sciences naturelles.

- 6° Le président de la commission est chargé de la comptabilité et des arrangements nécessaires pour la publication.
- 7° Elle ne dépassera pas le crédit de seize cents francs de Suisse, jusqu'à la réunion prochaine; non compris la recette des mémoires vendus.
- 8° Sont nommés membres de la commission :
- a) Président, Mr. Louis Coulon, à Neuchâtel.
  - b) Mathématique et physique, Mr. Mousson, professeur, à Zurich.
  - c) Chimie, Mr. Brunner, professeur, à Berne.
  - d) Géologie et minéralogie, Mr. Pierre Merian, professeur, à Bâle.
  - e) Zoologie und Paléontologie, Mr. Agassiz, professeur, à Neuchâtel.
  - f) Botanique, Mr. De Candolle, à Genève.
  - g) Sciences médicales, Mr. le Docteur Rahn, à Zurich.
-